



NOM : Prénom : Classe :

De nombreuses activités pédagogiques conduisent les établissements scolaires à réaliser des photographies ou des vidéos sur lesquelles apparaissent des élèves. L'établissement peut également être sollicité par la presse pour réaliser un reportage.

La loi relative au droit à l'image oblige le Chef d'établissement à demander une autorisation écrite au responsable légal de l'enfant, non seulement pour la prise de vue mais aussi pour l'exploitation interne à l'établissement et la diffusion de ces images sur un support : papier ou numérique (cédérom ou site internet).

Autorisation de prises de vues :

Conformément à la loi, le libre accès aux données photographiques ou films qui concernent l'élève nommé ci-dessous est garanti. Je pourrai à tout moment vérifier l'usage qui en est fait et je disposerai d'un droit de retrait, sur simple demande, si je le juge utile.

Je soussigné (Nom Prénom)

Responsable légal de l'élève (Nom Prénom)

Autorise le Lycée Professionnel Simone VEIL

- A permettre la prise de vue de mon enfant par un photographe professionnel pour des photographies de classe
- A photographier (ou filmer) mon enfant dans le cadre exclusif d'un projet pédagogique
- A permettre la prise de vue de mon enfant par des journalistes

N'autorise pas le lycée Professionnel Simone VEIL

- A permettre la prise de vue de mon enfant par un photographe professionnel pour des photographies de classe
- A photographier (ou filmer) mon enfant dans le cadre exclusif d'un projet pédagogique
- A permettre la prise de vue de mon enfant par des journalistes

Autorisation de diffusion :

Autorise le Lycée Professionnel Simone VEIL à diffuser l'image de mon enfant :

- Dans le journal ou le magazine scolaire (support papier)
- Sur un support vidéo dont la diffusion est restreinte*
- Sur le site internet de l'établissement

Quel que soit le support, il ne pourra faire l'objet d'aucune obligation d'achat de votre part.

Cette autorisation est valable pour la période complète de scolarisation de mon enfant. Elle peut être annulée de ma part par simple courrier adressé à M. le Proviseur.

Fait à, le

Signature du responsable légal ou de l'élève majeur

* : diffusion est restreinte au cadre familial des élèves, aux enseignants et partenaires du projet